

# LE COURRIER DE LA NATURE

Trimestriel édité par la Société nationale de protection de la nature

14 € - JUIN 2023 - N° 337



Extrait

Dossier thématique

## Centenaire du 1<sup>er</sup> Congrès international de protection de la nature (Paris, 1923)

Actualités :

Réserves de biosphère :  
de quoi parle-t-on ?

À la découverte des tourbières  
de la Guadeloupe



**Édité par la Société nationale de protection de la nature.** Association régie par la loi de 1901 à but non lucratif, fondée le 10 février 1854 et reconnue d'utilité publique le 26 février 1855.

**Directeur de la publication :** Rémi Luglia

**Secrétaire du comité de rédaction :**

François Moutou

**Comité de rédaction :** Odile Bernard-Panné,

Hubert de Foresta, Philippe Keith,

Véronique Sales, Marie-Joseph Veyrac

**Responsable éditoriale :** Anna Duval

**Courriel :** [cln@snpn.fr](mailto:cln@snpn.fr)

L'équipe remercie les auteurs et photographes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro

**Maquette :** Dumkit graphic

**Impression :** Imprimeur Simon, Ormans (25)

**Abonnements et vente au numéro :**

[adhesion-abonnement@snpn.fr](mailto:adhesion-abonnement@snpn.fr)

**Revue trimestrielle.** Prix du numéro : 14 €.

Bulletin d'abonnement et tarifs : p. 67.

Commission paritaire n° 0927 G 82094

ISSN (version papier) : 0011-0477

ISSN (version numérique) : en cours.

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2023.

Les opinions émises dans *Le Courrier de la Nature* sont celles des auteurs ou de la rédaction. Elles n'expriment pas nécessairement le point de vue de la SNPN. La rédaction reste libre d'accepter, d'amender ou de refuser les manuscrits qui lui sont proposés. Les auteurs conservent la responsabilité entière des opinions émises sous leur signature.

Sauf mention contraire, nous utilisons comme référence pour les noms d'espèces l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN/MNHN).



**Président :** R. Luglia

**Vice-présidents :** M.-O. Grandchamp,

P. Keith, F. Moutou

**Trésorière :** E. Jouve-Castagnier

**Trésorier adjoint :** L. Heurtin

**Secrétaire générale :** S. Hudin

**Secrétaire du conseil :** O. Bernard-Panné

**Administrateurs :** P. Carlier, J.-B. Dumond,

P. Février, H. de Foresta, R. Gosse, L. Lamprière,

M. Metais, J.-M. Pons, V. Sales, G. Thebaud,

J. Trotignon, M.-J. Veyrac

**Présidents d'honneur :** F. Ramade, J. Untermaier

**Administrateurs honoraires :** M. Échaubard,

B. Salvat

SNPN, 44 rue d'Alésia, TSA 31453,

75158 Paris Cedex 14

Tél. : 01 43 20 15 39

Site internet : [www.snpn.com](http://www.snpn.com)

## Édito

### Une mobilisation sans cesse renouvelée

Chers lecteurs, chères lectrices du *Courrier de la Nature*, le président de la SNPN a fait l'honneur de demander à l'un des plus récents membres du Conseil d'administration de rédiger l'éditorial de ce numéro de la revue, je tiens à l'en remercier.

Si je siège au Conseil de la SNPN depuis à peine un an, en revanche, comme responsable du Comité d'histoire ministériel, j'avais le plaisir de lire régulièrement la revue à laquelle vous êtes fidèles depuis de nombreuses années.

C'est cette lecture régulière qui nous permet, à chaque fois, d'apprécier la richesse de son contenu, la pertinence de ses analyses, la diversité de ses approches. Nous, les lecteurs et lectrices, apprenons toujours davantage, partageons des passions, nous remettons dans nos actions militantes individuelles ou collectives.

Comme c'est souvent le cas, les sujets abordés ne se cantonnent pas à l'hexagone. Ce numéro vous fera cette fois voyager à la rencontre des tourbières en Guadeloupe ainsi qu'en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est...

Néanmoins, et en tant qu'historien je ne peux que m'en réjouir, la revue ne néglige pas les héritages du passé. Vous y découvrirez l'origine et ce que sont les Réserves de biosphère créées par l'Unesco. Par ailleurs, la thématique principale de ce numéro, consacrée à la commémoration du premier Congrès international de protection de la nature de 1923, rejoint l'histoire de la protection de la nature et celle de la SNPN. Un colloque organisé en septembre prochain par la SNPN et l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) pour célébrer le centenaire de ce

congrès est présenté plus loin dans ce numéro par notre président, Rémi Luglia, et par Henri Jaffaux, ancien président de l'AHPNE.

Comme souvent aussi, la revue montre comment la SNPN, avec de nombreux autres acteurs de la protection de la nature et de la biodiversité, essaie, depuis longtemps, d'agir pour influencer les décisions publiques sur la nature.

C'est un devoir de vigilance constant, un effort de conviction inlassable, qui nécessitent, face à des vents parfois contraires, la mobilisation sans cesse renouvelée de coalitions ou d'alliances, selon le vocabulaire utilisé pour la participation de la société civile aux grandes négociations multilatérales.

Au moment où je rédige cet éditorial, la tension politique règne au Parlement européen, un an avant les élections, au sujet du projet de texte communautaire sur la restauration de la nature. Cela montre bien que rien n'est jamais acquis pour concrétiser des engagements globaux pris par les États. Où allons-nous un siècle après ce premier congrès ?



Photo : Archives nationales de France.

**Patrick Février**

administrateur de la SNPN  
président de l'AHPNE

**Couverture :** Aigrette garzette (*Egretta garzetta*). Europe.

Photo : Tatiana/Adobe stock

Édito

3

Tribune

4

Au fil des jours

6

Échos-Actualités

8

Savez-vous à qui profite les aires protégées ? Réserves naturelles de France a développé une méthodologie pour estimer la valeur économique des services rendus et des bénéfices apportés par les espaces naturels protégés à leur territoire. Vous le découvrirez dans ce nouveau numéro du *Courrier de la Nature* (p. 8). Puis nous vous proposons plusieurs voyages, tout d'abord à la rencontre de ce que sont les Réserves de biosphères. Savez-vous qu'elles sont des lieux où les humains vivent en harmonie avec la nature ? (p. 9 à 11). Puis partez découvrir les tourbières de Guadeloupe dont la préservation est primordiale (p. 12 à 15). Nous vous emmenons également au Maroc pour vous dévoiler l'envers du décor des charmeurs de serpents et en quoi cela menace différentes espèces (p. 16 à 19). Enfin le *Courrier de la Nature* a interviewé deux photographes engagés dans la sensibilisation à la protection du lien entre l'humain et la nature, et propose un témoignage sur les pratiques culturelles originales d'un peuple nomade vivant en Éthiopie : les Suris (p. 20 à 23).

Vie de la SNPN

24

Dossier thématique

26

## Centenaire du 1<sup>er</sup> Congrès international de protection de la nature (Paris, 1923)

Voir le sommaire détaillé en page 26.

📍 Point de vue par la LPO

**Un siècle d'envolée vers le respect de la vie sauvage**

📍 Point de vue par le MNHN

**Pour que nature vive ! Le Muséum national d'Histoire naturelle, acteur engagé dans la protection de la biodiversité**

📍 Point de vue par la SNPN

**1923-2023-2123 : L'ardente nécessité d'interroger sérieusement la place des humains dans l'écosphère**

L'art et la nature

62

**La nature sous le pinceau de Anne Steinlein**

**La nature sous la plume de Geoffroy Mauvais**

À lire

64

Photo : Hassan Bensliman/Adobe Stock



Photo : Marina/Adobe stock



Photo : Frédéric Ducarme





Photo : Alain Lagrave

Pastoralisme dans le Parc national des Cévennes, classé Réserve de biosphère par l'Unesco.

## Réserver l'avenir

# Réserves de biosphère : de quoi parle-t-on ?

**D**isons-le, en France, les Réserves de biosphère sont discrètes et méconnues. Leur appellation est souvent jugée difficile à comprendre : le mot Réserve est connoté négativement pour beaucoup, évoquant surtout des interdictions, alors qu'il a ici un autre sens, plus positif : il s'agit de *réserver* pour l'avenir, maintenir à long terme des ressources précieuses et vitales, par une gestion prudente et adaptée. La notion de biosphère, méconnue du grand public, donne souvent lieu à une incompréhension : beaucoup croient à tort qu'il s'agit de nature sans les humains, alors que ces derniers font évidemment partie du tissu vivant qui entoure notre planète. Les multiples liens vitaux des humains avec le reste du vivant sont souvent ignorés. Le label de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) que portent les Réserves de biosphère est souvent mieux appréhendé que leur approche de la conservation de la biodiversité. Les réserves de biosphère de l'Unesco portent pourtant en elles une utopie, celle d'être des lieux où les humains vivent en harmonie avec la nature ! Dans la situation de crises profondes dans laquelle nous nous trouvons, elles se présentent comme des sites

expérimentant la mise en œuvre de tous les objectifs du développement durable.

Rappelons que les Réserves de biosphère ont été développées dans le cadre du Programme scientifique sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'Unesco, dès 1971. Elles en sont les territoires d'expérimentation au niveau mondial. Les premières, en France, sont la Camargue, la Vallée du Fango en Corse et l'atoll de Taiaroa en Polynésie française, désignées dès 1977, sites emblématiques, à haute valeur naturaliste, très suivis par la communauté scientifique. En un demi-siècle, le concept de Réserve de biosphère s'est structuré et formalisé<sup>1</sup>, les procédures de désignation, d'examen périodique et de retrait éventuel en cas de manquement aux critères internationaux ont été précisées, les modalités de mise en œuvre développées<sup>2</sup>. En un demi-siècle, s'est également constitué un réseau mondial de 734 réserves de biosphère dans 134 pays à ce jour, dont 16 en France. Des Réseaux régionaux (en Europe, Afrique, Asie), portant sur des écosystèmes ou des thèmes particuliers (îles et côtes, montagnes, zéro plastique, etc.), des réseaux nationaux, sont autant de dispositifs d'échanges de bonnes pratiques, d'expérimentation et de collaboration.

## en bref

### BIODIVERSITÉ Disparition des Haies

Photo : Jean-Marie Rouvreau



Des milliers de kilomètres de haies, réserves de biodiversité, disparaissent chaque année en France, et les programmes de plantation ne sont pas suffisants pour enrayer cette dynamique, d'après un récent rapport du ministère de l'Agriculture. En réaction, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, a déclaré qu'il lancerait une concertation pour construire un « pacte en faveur de la haie ». Depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français, à cause du « remembrement » des terres agricoles et de la mécanisation de l'agriculture. La tendance s'accélère, avec plus de 23 000 km/an de haies détruits entre 2017 et 2021, contre 10 400 km/an entre 2006 et 2014. Les haies sont pourtant très utiles face au changement climatique, car elles brisent le vent, permettent de lutter contre l'érosion et servent d'abri à de multiples espèces. Elles retiennent aussi l'eau et stockent le carbone.

Source : RSE DATA NEWS.



Champ d'oliviers sur le Mont Ventoux, classé Réserve de biosphère par l'Unesco.

Photo : SMAEMW

### Des territoires vivants et résilients

La Réserve de biosphère est un modèle de gestion, conçu pour s'adapter avec souplesse à différentes échelles et dans une grande variété de contextes géographiques, écologiques, socio-politiques, culturels. Il s'agit d'établir des territoires vivants, résilients, au travers d'une gestion équilibrée. Pour que sa mise en œuvre soit pleinement efficace, les documents cadre invitent à harmoniser les politiques locales, nationales et internationales (européennes notamment) : comment agir efficacement et profondément en faveur de la biodiversité si le niveau de financements publics en faveur de la biodiversité (estimés à 2,3 milliards d'euros en 2022 pour la France) est très inférieur au montant des subventions qui lui sont dommageables (10,2 milliards d'euros)<sup>3</sup> ?

Le modèle « Réserve de biosphère » invite à intégrer une ou plusieurs aires protégées à long terme, entourées ou reliées par des zones tampon (qui assurent des fonctions de corridors écologiques). Un objectif majeur est d'y conserver ou restaurer la biodiversité, en retrouvant une diversité d'habitats, des espèces emblématiques et ordinaires, animales comme végétales, des sols vivants... Chaque réserve comprend donc des aires protégées, là où des espèces et écosystèmes rares le nécessitent. Il s'agit en France de zones cœurs de Parcs nationaux (Cévennes, Guadeloupe), de réserves naturelles (Camargue, Rochers et tourbières du Pays de Bitche, Réserve naturelle nationale de Ristolles - Mont-Viso, Réserve naturelle de Scandola, etc.), ou d'autres formes de protection : réserves biologiques domaniales en forêt de Fontainebleau, zones de nature et de silence

du Luberon, etc. Ainsi, les premières protections établies au Mont Ventoux, des arrêtés de protection de biotope, l'ont été pour sa reconnaissance en Réserve de biosphère en 1990, et se sont étoffées depuis.

### Accompagner les acteurs

Ces lieux particulièrement dédiés à la conservation sont intégrés dans un espace plus grand, zone de coopération de la Réserve de biosphère, siège des multiples activités humaines. Il s'agit d'établir là un projet de développement soutenable pour le territoire, co-construit avec ses parties prenantes et les habitants. L'enjeu est d'accompagner tous les acteurs (élus, entreprises, associations, etc.) pour plus de durabilité. Chaque réserve est dotée d'une gouvernance ouverte, associant un éventail aussi large que possible de parties prenantes. Le parti-pris est celui d'un travail permanent au contact des acteurs, la recherche avec eux de solutions viables, acceptables, souvent dans une posture d'animation et d'accompagnement. Cela implique souvent la gestion de conflits et des

Retrouvez l'intégralité de  
cet article dans le n° 337

disponible sur abonnement  
et au numéro sur le site  
[www.snpn.com](http://www.snpn.com)



Au Maroc, les charmeurs de serpents sont une composante importante de la culture locale. Le Cobra noir du Maroc (*Naja haje legionis*) est l'espèce phare des spectacles.

## Charmeurs de serpents L'envers du décor des attractions touristiques de la place Jemaa El-Fna au Maroc

Les serpents peuvent sembler fascinants et mystérieux, dangereux ou cauchemardesques, ne laissant personne indifférent. Leur présence attire, mais leur utilisation dans les attractions touristiques peut cacher un sombre envers du décor. Au Maroc, les charmeurs de serpents, ou Aïssaoua<sup>a</sup>, sont une composante importante de la culture locale. Leur activité a même été reconnue par proclamation de la place Jemaa El-Fna en 2001 sur la liste de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette reconnaissance a induit une protection de cette pratique culturelle et démontre l'importance de sa représentation dans le temps et dans l'histoire du territoire marocain. Dans la perspective de la patrimonialisation de l'Unesco, c'est une manière particulière d'utiliser et de « charmer » les serpents qui a été choisie, dans le but de correspondre à un exotisme destiné à un public international. Il existe cependant une réalité inquiétante pour les serpents utilisés par les charmeurs, à tel point que cette pratique fut interdite en 1972 en Inde, pour protéger

ces reptiles et lutter contre leur exploitation<sup>1</sup>. En effet, les techniques utilisées pour les capturer et les manipuler peuvent être traumatisantes et mettre en péril leur survie à long terme. Dans cet article, nous examinons de plus près l'impact de l'utilisation des serpents dans les attractions touristiques, en nous concentrant sur le cas des charmeurs de Jemaa El-Fna. Notre travail de recherche démontre l'impact négatif de cette pratique sur la protection de la biodiversité, ainsi que la souffrance infligée à ces espèces.

### La légende des Aïssaoua

La légende raconte qu'un jour, Sidi Mohamed Ben Aïssa traversait le désert avec 40 de ses disciples torturés par la faim. Les disciples se plaignirent au maître qui finit par leur répondre d'avalier tout ce qu'ils trouveraient, y compris vipères, scorpions et autres espèces venimeuses. Ils s'exécutèrent, et par miracle les hommes survécurent, tant la parole du maître était puissante. Depuis ce jour, les descendants de Ben Aïssa seraient immunisés contre les morsures de serpents, protégés par une baraka vieille de quatre siècles. C'est eux qu'on nomme aujourd'hui les Aïssaoua.

### Note

a- Aïssaoua : Les Aïssaoua constituent un ordre religieux inspiré des rites du soufisme, tout en ayant des rites spécifiques. Pour en savoir plus : <https://babzman.com/aissaoua-et-limmunité-contre-le-venin/>

Au fil du temps, cette pratique est devenue une attraction touristique populaire dans le pays. On peut donc trouver les Aïssaoua, des charmeurs de serpents, à Jemaa El-Fna toute l'année, offrant ainsi aux visiteurs l'opportunité de découvrir ce fait culturel unique, qui incarne l'exotisme oriental dans toute sa splendeur pour les touristes occidentaux. Plusieurs espèces de serpents venimeux sont présentées, comme la Vipère heurtante (*Bitis arietans*), dont la taille attire les visiteurs, ainsi que des couleuvres, telles que la Couleuvre de Montpellier du Sahara (*Malpolon monspessulanus saharatlanticus*)<sup>2</sup>, utilisée pour prendre des photos et permettre aux touristes de manipuler des serpents. Mais on y trouve surtout le Cobra noir du Maroc (*Naja haje legionis*), qui est au cœur du spectacle, se dressant et observant son environnement, incarnant parfaitement la baraka et le pouvoir du charmeur. Pour démontrer leurs facultés, les Aïssaoua défient le serpent en lui faisant un baiser sur la tête, convainquant ainsi les spectateurs de leur don.

### Des souffrances animales passées sous silence

Les serpents de Jemaa El-Fna sont soumis à un véritable stress. Ils sont quotidiennement exposés au public sans aucun respect de leur rythme biologique naturel. Pendant la période hivernale, entre novembre et mars, les serpents censés hiberner sont quand même exhibés, au mépris de leur santé et de leur métabolisme. Les charmeurs, pour protéger les touristes et eux-mêmes d'une morsure potentiellement mortelle, arrachent systématiquement les crochets des serpents sans aucune précaution d'hygiène. S'ils ne succombent pas à une infection, ils sont condamnés à mourir de faim car ils ne peuvent plus s'alimenter.

### Les charmeurs de serpents de la place Jemaa El-Fna

Les spectacles traditionnels de charmeurs de serpents que l'on peut trouver dans les souks du sud du pays sont bien différents de ceux de Jemaa El-Fna. Les serpents y sont les héros de contes et légendes transmises de façon itinérante, perpétuant une tradition ancestrale. Certains charmeurs, conscients du caractère non durable de cette activité, mettent

un point d'honneur à respecter les serpents et à sensibiliser les populations à l'importance de les préserver, n'enlevant pas les crochets et relâchant les animaux dans la nature après la saison. Au contraire, le spectacle à Jemaa El-Fna repose uniquement sur la présence des animaux, exhibés toute la journée au public, sans aucune explication, si ce n'est qu'ils sont dangereux. Le cobra est généralement la star de ces spectacles par sa morphologie et son attitude naturelle de défense. C'est un animal qui se dresse et se « coiffe », peu mordeur mais observateur, il est donc par essence l'animal à soumettre. Son attitude charismatique donne la sensation de défier les humains. Toutefois, ce que nous interprétons comme un défi ou de l'arrogance n'est en réalité pour lui qu'un sentiment de stress et de peur. Afin qu'il maintienne cette position de défense, les charmeurs dansent, tapent et bougent continuellement autour des serpents. Le son des flûtes n'a aucun impact pour ces animaux sourds, mais ils suivent les mouvements du charmeur, donnant cette impression de danser avec lui, permettant ainsi de faire de belles photos.

Les serpents ont une espérance de vie qui atteint parfois plus de 30 ans<sup>3</sup>. Cependant, dans les spectacles de la place, ils ne survivent généralement que quelques semaines, voire quelques mois<sup>4</sup>. Pour maximiser leurs gains, certains charmeurs de serpents exposent même des spécimens récemment décédés. Ces serpents sont systématiquement remplacés par des individus sauvages nouvellement capturés dans la nature.

### Une exploitation d'espèces protégées

Au Maroc, la loi n° 29-05 a été mise en place pour protéger les espèces de flore et de faune sauvages, en interdisant l'exploitation et le trafic de celles-ci<sup>5</sup>. Tous les reptiles marocains sont

## en bref

### ADAPTATION

#### Marsupial à dents de sabre

Classiquement les mammifères prédateurs ont les yeux placés sur le devant de la face afin de bénéficier d'une bonne vision stéréoscopique, essentielle pour la capture des proies. Un étonnant marsupial carnivore, aujourd'hui disparu et propre à l'Amérique du Sud, *Thylacosmilus atrox*, équipé d'impressionnantes canines en forme de sabre, possède des yeux nettement plus latéraux, un peu comme ceux des bovins ou des chevaux. L'étude de crânes fossiles bien conservés semble suggérer que la présence des grandes canines a modifié la position des orbites oculaires et donc modifié la vision de l'espèce. En retour, il apparaît que le prédateur a pu compenser en partie les conséquences de la position de ses yeux pour garder un champ de vision binoculaire réduit mais réel.

Source : [www.nature.com/commsbio](http://www.nature.com/commsbio)

Photo : A. Bouazza



Arrachage des crochets d'une vipère dans des conditions d'hygiène déplorable.

Retrouvez l'intégralité de cet article dans le n° 337

disponible sur abonnement et au numéro sur le site [www.snppn.com](http://www.snppn.com)

# Centenaire du 1<sup>er</sup> Congrès international de protection de la nature (Paris, 1923)



## Sommaire

- 27.** Pourquoi célébrer le centenaire du Congrès de 1923 ?
- 28.** Il y a cent ans, la France organisait le 1<sup>er</sup> Congrès international pour la protection de la nature.
- 33.** Les congrès et conférences internationales traitant de la protection de la nature et de la biodiversité avant et après le congrès de 1923.
- 34.** La protection de la nature, une affaire de scientifiques ou d'artistes et de littéraires ? Histoire d'un basculement.
- 39.** Quand les hirondelles étaient à la mode...
- 40.** Le Flamant rose (*Phoenicopterus roseus*) et la Réserve nationale de Camargue.
- 41.** Entre l'aigle et le coq : le Congrès de Paris, un moment fondateur pour les cigognes blanches (*Ciconia ciconia*) d'Alsace ?
- 42.** Protection de la nature et espaces colonisés.
- 47.** L'évolution de la protection des oiseaux en Belgique : comment l'utilitaire est devenu patrimonial ?
- 48.** Les « racines scientifiques » du droit de la protection de la nature.
- 52.** Sauver le bison d'Europe (*Bison bonasus*), un défi international pour le Congrès de 1923.
- 53.** Nuisibles et protection de la nature au XX<sup>e</sup> siècle : le cas spécifique du loup.
- 54.** Prédation féline et biodiversité : une question ancienne aux résonances actuelles.
- 55.** Rien ne sert de courir !
- 56.** 100 ans de protection de la nature... vus par la LPO  
Un siècle d'envolée vers le respect de la vie sauvage.
- 58.** 100 ans de protection de la nature... vus par le MNHN  
Pour que nature vive !  
Le Muséum national d'Histoire naturelle, acteur engagé dans la protection de la biodiversité.
- 60.** 100 ans de protection de la nature... vus par la SNPN 1923-2023-2123 : L'ardente nécessité d'interroger sérieusement la place des humains dans l'écosphère.

## Remerciements

La SNPN et l'AHPNE remercient l'ensemble des financeurs et partenaires du colloque organisé du 27 au 29 septembre 2023 au Muséum national d'Histoire naturelle pour le centenaire du 1<sup>er</sup> Congrès international de protection de la nature : « Défendre la nature, de 1923 à aujourd'hui ». La rédaction du *Courrier de la Nature* remercie très sincèrement les auteurs et photographes qui ont participé à la conception, la rédaction et la relecture de ce dossier thématique.



# Il y a cent ans, la France organisait le 1<sup>er</sup> Congrès international pour la protection de la nature

Le 31 mai 1923, une assemblée cosmopolite venue de France et de nombreux pays se presse place Valhubert à Paris, devant l'amphithéâtre des nouvelles galeries de paléontologie et d'anatomie du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Qu'est-ce qui peut rassembler ainsi plus de 300 savants naturalistes, artistes, forestiers, chasseurs, écrivains, vétérinaires, hommes politiques, hauts-fonctionnaires, ambassadeurs, grands propriétaires et quelques princes ?

Tous ont répondu à l'appel de Raoul de Clermont (1863-1942), ingénieur agronome, avocat à la Cour d'appel, qui leur envoie en décembre 1922 le texte reproduit en page 5 des actes du Congrès<sup>1</sup>. En voici quelques lignes :

« La Nature, dans ses trois règnes, est de toutes parts menacée par les progrès de l'industrie. L'activité de l'homme gagne des régions jusqu'ici inaccessibles à ses entreprises ; son caprice ou son utilitarisme imprévoyant mettent en péril l'existence d'un grand nombre d'espèces animales et végétales.

Ceux même des animaux que devrait préserver leur utilité, leur rareté ou leur beauté, sont pourchassés, massacrés, détruits, voire à la veille de l'extinction ; les espèces botaniques, isolées ou groupées en stations et forêts, sont victimes de funestes innovations, qui, sous le très louable couvert de

progrès industriels, nous ravissent l'aide salutaire de l'arbre, ou gâtent l'harmonie de nos sites les plus pittoresques, de nos plus magnifiques paysages, détruisant parfois d'admirables témoins des temps géologiques.

Tous les amis, tous les défenseurs de la Nature doivent se grouper pour élever la voix, rédiger des protestations efficaces et exercer une action protectrice qui sauvegarde pour l'avenir notre patrimoine naturel. »

Cet extrait contient toutes les inquiétudes de l'époque vis-à-vis de la protection de la nature : l'intensification agricole, l'industrialisation, la colonisation, la mondialisation s'effectuent dès le XIX<sup>e</sup> siècle au prix d'une destruction massive de populations et d'espèces, d'habitats et de paysages.

Les « séries artistiques » de Fontainebleau, créées en 1861, sont une des premières aires naturelles protégées au monde.

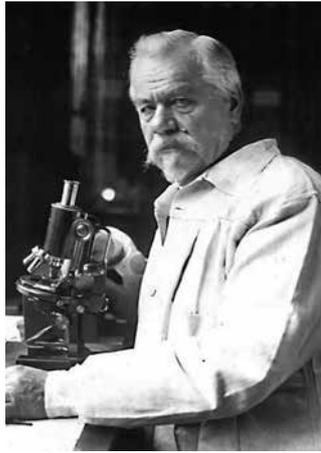


Photo : DR



Raoul de Clermont (1863-1942), ingénieur agronome (autoportrait peint par lui-même).

Photo : Bibliothèque nationale de France



Louis Mangin (1852-1937), botaniste, directeur du MNHN et président de la Société nationale d'acclimatation de France.

Le 1<sup>er</sup> Congrès international de protection de la nature réunit ainsi à Paris du 31 mai au 3 juin 1923 tout ce que le monde compte alors de défenseurs de la nature, afin de partager les constats mais aussi esquisser les solutions, et adresser des recommandations aux pouvoirs publics.

## Les origines de cette rencontre

Présidé par Louis Mangin (1852-1937), botaniste, directeur du MNHN et président de la Société nationale d'acclimatation de France (SNAF, future SNPN<sup>2</sup>), le Congrès est le fruit d'un long processus entamé dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qui voit progressivement diverses inquiétudes se faire jour. En France, elles trouvent à s'exprimer notamment au sein de la Société d'acclimatation (fondée en 1854), de la Société pour la protection des paysages de la France (créée en 1901) et de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO, issue de la SNAF en 1912). Ces trois organismes décident d'organiser à Paris, au Muséum, le 1<sup>er</sup> Congrès international consacré à ces questions<sup>3</sup>. Ils l'inscrivent dans la continuité de plusieurs initiatives. Au XIX<sup>e</sup> siècle, des Congrès ornithologiques (1884, 1891 et sv.) réunissent des ornithologues amateurs et professionnels sur diverses questions, dont celle de la protection des oiseaux. En septembre 1905, à Liège, en Belgique, le 2<sup>e</sup> Congrès international d'Art public demande « que les mesures nécessaires soient prises pour la création de Parcs nationaux destinés à sauver de la destruction les animaux, les plantes et les minerais particuliers au pays ». En août 1909, un congrès international est réuni à Paris pour examiner la protection des paysages, mais aussi celle des espèces, qui en font partie. Aux réunions du Congrès de l'association littéraire et artistique internationale de 1910 (Luxembourg), 1911 (Paris) et 1913 (La Haye), sont discutés puis adoptés le principe d'une Commission internationale permanente et d'un Office ayant pour tâche de « centraliser les documents et renseignements concernant la protection des Sites et Monuments naturels ». Le 17 novembre 1913, une Conférence internationale pour la protection de la nature réunit à Berne 19 pays, dont la France, à l'instigation du Suisse

Paul Sarasin (1856-1929). Cette même année, du 16 au 20 juin, le Touring Club de France est à l'initiative du 1<sup>er</sup> Congrès forestier international. La Première Guerre mondiale porte un coup d'arrêt brutal à cette dynamique.

## Une réunion originale

Renouant le « fil interrompu » par la guerre, le Congrès de 1923 a l'originalité de rassembler en un même lieu et en un même moment tous les courants de protection de la nature, de façon bien plus intégrée qu'ensuite et qu'encore aujourd'hui. Les naturalistes amateurs et les scientifiques sont étroitement mêlés. Les différents courants de pensée et représentants d'usagers de la nature sont réunis et contribuent positivement à une même dynamique (naturalistes, forestiers, chasseurs, pêcheurs, « esthètes-touristes », protecteurs des animaux, grands propriétaires agricoles, administrateurs coloniaux...). Tous sont peu ou prou membres d'une certaine élite sociale de l'époque.

Autre caractère original de ce Congrès de 1923, les espèces et les milieux sont envisagés d'un même allant. La nature rare et menacée est considérée tout autant que celle plus commune et à proximité des habitants. Cela peut surprendre car la protection de la nature semble s'être ensuite construite autour de l'opposition du rare et du menacé, qui paraît mobiliser les énergies d'une part, et de l'ordinaire et du commun qui semble moins digne de sollicitude d'autre part<sup>4</sup>. En 1923, on échange aussi bien sur la Tortue d'Hermann ou le Bison d'Europe, menacés, que sur les oiseaux insectivores, encore bien présents et considérés comme des auxiliaires de l'agriculture.

Enfin le caractère englobant, presque holistique ou cosmologique, que revêt à l'époque le concept de « nature », est à souligner. Pour ses défenseurs, qui ne sont pas tous des scientifiques, et même pour les savants, la question n'est pas celle de la seule « biodiversité » (le mot n'apparaîtra que dans les années 1990), mais bien de préserver un patrimoine polysémique constitué tout autant par des ressources « naturelles » pour les humains, que par une beauté « sauvage » à conserver intacte, ou enfin une richesse scientifique en matière d'espèces et d'habitats.

## Le Congrès dénonce la généralisation et l'accélération des destructions

Retrouvez l'intégralité de cet article dans le n° 337

disponible sur abonnement et au numéro sur le site [www.snpn.com](http://www.snpn.com)



Le physicien Aristote désignant la terre et l'idéaliste Platon pointant le ciel dans *L'École d'Athènes* de Raphaël (1512, Vatican).

## La protection de la nature, une affaire de scientifiques ou d'artistes et de littéraires ? Histoire d'un basculement

Si l'on s'en tient à la création d'aires protégées et que l'on exclut la longue histoire des forêts sacrées et des réserves de chasse, le premier exemple historique notable de protection d'un espace par l'interdiction de l'exploitation de ses ressources matérielles est la forêt de Fontainebleau, à partir de 1861, soit une dizaine d'années avant la création des parcs nationaux aux États-Unis.

Un point très intéressant, et souvent négligé dans la bibliographie, est celui de savoir quel type de « nature » était protégé dans cette démarche du XIX<sup>e</sup> siècle, et qui décidait de cette patrimonialité, au nom de quel système de valeurs. En effet, si la protection de la nature est de nos jours très naturellement liée à un univers « naturaliste » composé de biologistes, d'écologues et autres forestiers, souvent appuyés par un important appareil de savoirs scientifiques quantitatifs et de technologies, les premiers défenseurs de la nature au siècle romantique étaient essentiellement des artistes, des écrivains et des

intellectuels, épris de beauté et mus par leur sensibilité et leurs émotions, qui empruntaient leurs concepts et leurs objectifs à la protection du patrimoine culturel, proposant une vision de la nature et de sa protection radicalement différente de ce qu'elle est aujourd'hui. C'est cette histoire complexe et le relatif passage de relais historique entre ces deux « écoles » que nous nous proposons d'explorer ici.

### Patrie et patrimoine

La notion de « patrimoine national » devient un enjeu politique surtout à partir des grandes révolutions du début du XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'émergence des nationalismes fait naître la nécessité d'un nouveau roman national, glorifié par les artistes romantiques, et matériellement incarné par la sanctification d'un certain nombre d'œuvres, d'objets et de lieux. Les artistes romantiques vont ainsi réinvestir l'Histoire pour en faire l'épopée de

la nation, souvent contre les forces réactionnaires de l'Église et l'élite cosmopolite de la noblesse. Cet élan national sera ensuite institutionnalisé en 1830 par l'« Inspection générale des monuments historiques », chargée de « constater l'existence et faire la description critique de tous les édifices du royaume qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien ». Tout de suite apparaît donc une idée de « valeur patrimoniale », qui doit se justifier par des caractéristiques extraordinaires, certifiées par experts, ici des intellectuels. Preuve de l'engouement des artistes romantiques pour cette aventure, l'écrivain Prosper Mérimée sera le deuxième inspecteur général du service (de 1834 à 1860), et auteur de son premier rapport en 1840. Il ne fut toutefois pas le seul écrivain romantique à s'illustrer dans cette démarche : Victor Hugo a rédigé presque dans l'urgence son *Notre-Dame de Paris*, quand en 1831, la municipalité de la capitale menaçait de raser la vieille carcasse de la cathédrale, en ruines depuis la Révolution. Face au triomphe de ce roman, la municipalité confia finalement à Viollet-le-Duc le soin de restaurer la cathédrale, qui fut finalement inscrite à la liste des monuments historiques en 1862. Cette épopée artistique, culturelle et architecturale – et bientôt touristique – constitua la pierre de touche du paradigme de patrimonialisation, qui s'étendit à partir de cette époque à toute l'Europe, puis au monde entier, culminant aux Nations unies en 1972 avec la signature de la « Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).

## Un patrimoine naturel ? L'exemple de Fontainebleau

Comme le montre l'intitulé de la Convention, la nature avait donc déjà fait son apparition dans le paradigme de la protection du patrimoine en 1972. En réalité, l'idée de patrimoine naturel a suivi de près celle du patrimoine culturel, portée en grande partie par les mêmes groupes d'opinion (notamment les artistes du mouvement romantique) et fondée au départ sur le même appareil conceptuel. C'est ici qu'on en revient à la forêt de Fontainebleau, qu'on peut voir comme la *Notre-Dame de la protection de la nature*. C'est en raison de la pauvreté de ses sols, interdisant un usage plus rentable, qu'elle est devenue une forêt, devenue dès le Moyen-âge réserve de chasse royale active jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Cet usage a permis l'épanouissement d'un peuplement forestier de feuillus très partiellement exploité, et qui va être largement épargné jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Une exploitation forestière plus intense se met alors en place, caractérisée notamment par la plantation de pins, plus rentables, mais modifiant drastiquement le faciès paysager.

C'est ici qu'interviennent, de nouveau, les artistes. En effet, l'ancienneté des arbres de cette forêt et sa proximité de Paris en avaient fait un modèle pratiquement unique pour les peintres romantiques d'alors, et notamment ceux de l'« école de Barbizon ». Ces peintres jugent que les coupes de plus en



Arbre dans la forêt de Fontainebleau, par Théodore Rousseau (1812-1867), investi dans la protection de la forêt de Fontainebleau.

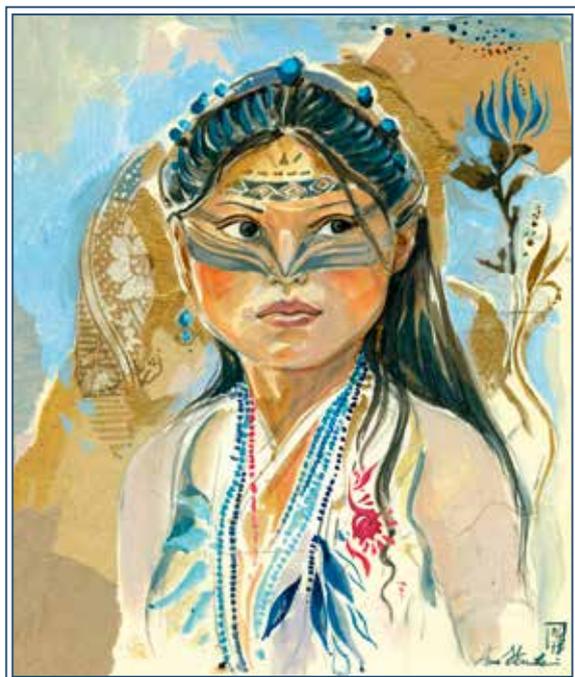
plus intenses et le reboisement constitué d'essences exogènes défigurent leurs modèles, et ils décident de se constituer dans les années 1830 en « Société des amis de la forêt de Fontainebleau » pour faire entendre leur revendication. À leur demande, 624 ha de « sanctuaires de la nature » (notez le champ lexical religieux) sont soustraits à l'exploitation en 1853, avant qu'un décret impérial de 1861 institue la toute première aire naturelle protégée de l'Histoire de France, sous le nom de « Série artistique » (1 097 ha). Il faut noter que si ce mouvement précède la création des parcs nationaux américains, il n'en procède pas moins d'une approche assez similaire : aux États-Unis aussi, la protection des grands espaces de l'Ouest doit tout à des artistes, qu'ils soient peintres comme George Catlin, ou écrivains comme John Muir. C'est la raison pour laquelle ces parcs nationaux concernent essentiellement des paysages grandioses et pittoresques, mais bien souvent plutôt pauvres en biodiversité, puisque l'écrasante majorité est située dans des montagnes et des déserts. En effet, cette protection de la nature visait moins à la conservation du vivant (d'ailleurs la chasse y était largement autorisée), qu'à l'édification d'un patrimoine visible qui puisse porter le nouveau grand récit national de la conquête de l'Ouest sauvage.

L'avènement de la III<sup>e</sup> République menaçait de nouveau le patrimoine forestier, entraînant la création d'un nouveau « Comité de protection artistique de la forêt de Fontainebleau » qui prêchait que « la forêt de Fontainebleau doit être assimilée aux monuments nationaux et historiques qu'il est indispensable de conserver à l'admiration des artistes et des touristes ».

**Retrouvez l'intégralité de cet article  
dans le n° 337**

disponible sur abonnement et au numéro  
sur le site [www.snpn.com](http://www.snpn.com)

## La nature sous le pinceau de... **Anne Steinlein**



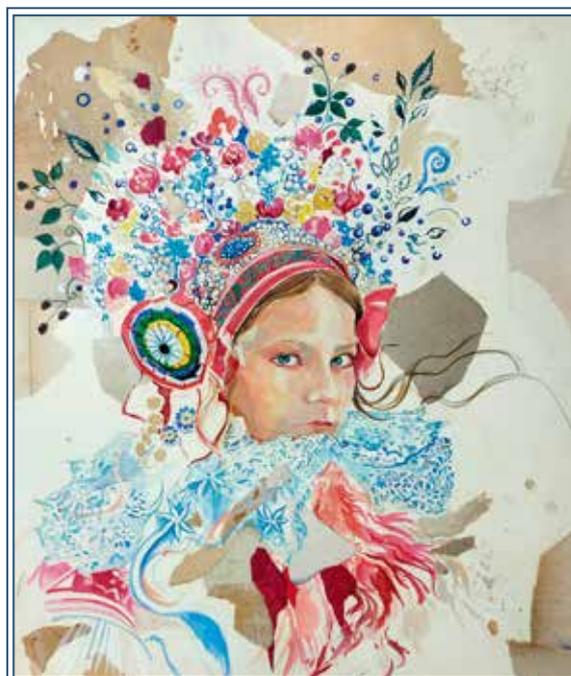
*Gardienne des Fleurs sauvages*



*Gardien de la forêt*



*Gardienne des Océans*



*Gardienne du Vivant*

### BIO

Anne Steinlein est une artiste nomade diplômée de l'École supérieure d'arts graphiques et d'architecture d'intérieure (Paris). Elle a exposé, créé pour l'édition, la presse, le théâtre, l'événementiel, la TV (dans l'émission « Carnet de Voyages » sur Arte) et participé à de nombreuses rencontres et expéditions autour du monde, souvent en bateau. Issue d'une famille artiste et voyageuse (dont Théophile Alexandre Steinlen – 1859-1923, artiste auteur du fameux « Chat noir »), Anne Steinlein a longuement créé des carnets de voyages autour du monde et partagé sa perception de l'incroyable diversité qui attend tout voyageur curieux. Créatrice fertile, elle a donné naissance aux « Gardiens de la Terre », personnages imaginaires destinés à veiller sur le Vivant autour du monde. Elle assure leur diffusion sous différents formats de reproductions. Découvrez le travail d'Anne Steinlein sur flickr.com, Facebook et Instagram : @Anne Steinlein Artiste. Pour la contacter : [asteinlein181@gmail.com](mailto:asteinlein181@gmail.com).

# LE COURRIER DE LA NATURE

C'EST AUSSI...

## Les actualités de la SNPN

Chaque trimestre, suivez dans la rubrique « Vie de la SNPN » les actions et les projets de la SNPN au niveau national et dans les espaces naturels dont elle est gestionnaire : la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu et la Réserve naturelle nationale de Camargue.



## Des pages artistiques

Chaque artiste, par son regard et sa technique, propose une manière différente de percevoir la beauté et la fragilité des espèces et des milieux naturels.



## Des conseils de lecture

De nombreux ouvrages consacrés à la nature et à l'écologie paraissent régulièrement. Les contributeurs du *Courrier de la Nature* présentent des analyses subjectives et argumentées d'essais, guides naturalistes, ouvrages documentaires, albums jeunesse... qu'ils recommandent aux autres lecteurs.



COLLOQUE

27 AU 29  
SEPTEMBRE  
2023



# DÉFENDRE LA NATURE DE 1923 À AUJOURD'HUI



AUDITORIUM DE LA GRANDE GALERIE DE L'ÉVOLUTION,  
MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS



La SNPN est la première association de protection de la nature en France.

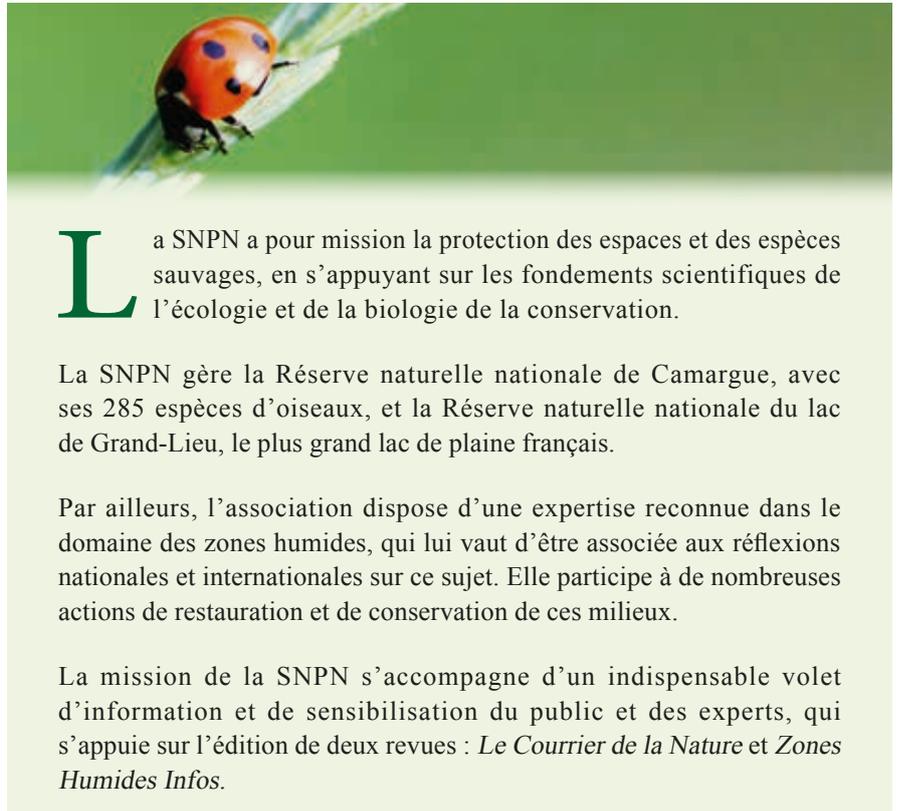
Fondée le 10 février 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis le 26 février 1855.

Depuis, elle a accompagné l'émergence d'autres associations portant les mêmes valeurs, et a été à l'origine de la création des premiers espaces protégés.

La SNPN propose des sorties d'initiation à la nature, des chantiers nature, des conférences...

Ces activités sont ouvertes à tous, retrouvez-les sur notre agenda :

[www.snpn.com/notre-agenda](http://www.snpn.com/notre-agenda)



La SNPN a pour mission la protection des espaces et des espèces sauvages, en s'appuyant sur les fondements scientifiques de l'écologie et de la biologie de la conservation.

La SNPN gère la Réserve naturelle nationale de Camargue, avec ses 285 espèces d'oiseaux, et la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu, le plus grand lac de plaine français.

Par ailleurs, l'association dispose d'une expertise reconnue dans le domaine des zones humides, qui lui vaut d'être associée aux réflexions nationales et internationales sur ce sujet. Elle participe à de nombreuses actions de restauration et de conservation de ces milieux.

La mission de la SNPN s'accompagne d'un indispensable volet d'information et de sensibilisation du public et des experts, qui s'appuie sur l'édition de deux revues : *Le Courrier de la Nature* et *Zones Humides Infos*.

Société nationale de protection de la nature

44 rue d'Alésia – TSA 31453 – 75014 Paris

Tél. : 01 43 20 15 39 – [www.snpn.com](http://www.snpn.com)

**■ JE M'ABONNE À LA VERSION PAPIER (4 NUMÉROS) :**

- 45 € - Tarif réservé aux adhérents
  - 59 € - Abonnement papier seul sans adhésion
  - 5 € de frais de port pour l'Outre-Mer et l'étranger
- L'abonnement papier donne également accès à la version numérique.

**■ MES COORDONNÉES :**

- Mme  M. Nom..... Prénom.....
- Adresse.....
- Code postal ..... Ville..... Téléphone .....
- Courriel ..... @ .....

**■ JE SOUHAITE SOUTENIR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE :**

(En faisant un don ou en adhérant à la SNPN, vous bénéficiez d'une déduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.)

**□ EN SOUSCRIVANT À UNE ADHÉSION OU EN LA RENOUVELANT**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 15 € Étudiant/demandeur d'emploi (montant à régler avec justificatif)           | <input type="checkbox"/> 40 € Adhésion familiale (merci d'indiquer les noms, prénoms et courriels des membres de la famille) : |
| <input type="checkbox"/> 25 € Adhésion individuelle  | .....  |
| <input type="checkbox"/> 75 € Adhésion bienfaiteur   | .....  |
| <input type="checkbox"/> 100 € Personne morale (association, organisme du service public, entreprise...) | .....  |

**□ EN FAISANT UN DON DE ..... € (MONTANT LIBRE)**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Pour soutenir l'ensemble des actions de la SNPN   | <input type="checkbox"/> Pour la recherche et la protection d'anciennes stations de Trèfle d'eau à la RNN du lac de Grand-Lieu |
| <input type="checkbox"/> Pour sensibiliser le grand public par la publication de notre revue <i>Le Courrier de la Nature</i> | <input type="checkbox"/> Pour soutenir les actions scientifiques de la RNN du lac de Grand-Lieu                                |
| <input type="checkbox"/> Pour entretenir et gérer la manade de chevaux historique du salin de Badon à la RNN de la Camargue  | <input type="checkbox"/> Pour la régénération naturelle de la forêt de la RNN de la plaine des Maures                          |
| <input type="checkbox"/> Pour réhabiliter le sentier du Tamarguiron du salin de Badon à la RNN de la Camargue                | <input type="checkbox"/> Pour le développement d'un plan de sauvegarde de la tortue d'Hermann à la RNN de la Plaine des Maures |
| <input type="checkbox"/> Pour soutenir les suivis scientifiques de la RNN de la Camargue                                     | <input type="checkbox"/> Pour soutenir les programmes scientifiques de la RNN de la Plaine des Maures                          |
| <input type="checkbox"/> Pour l'exploitation des données de suivi des oiseaux dits « communs » à la RNN du lac de Grand-Lieu |  |

**■ JE RÈGLE UN MONTANT TOTAL DE (ABONNEMENT + ADHÉSION + DON) : ..... €**

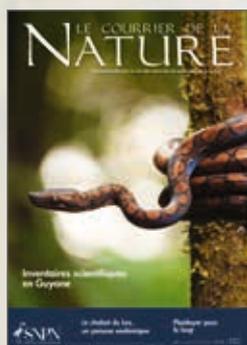
Règlement par chèque à établir à l'ordre de la SNPN et à adresser, avec ce bulletin, au siège de l'association : 44 rue d'Alésia - TSA 31453 - 75014 Paris.

Possibilité de vous abonner en ligne sur [www.snpn.com](http://www.snpn.com)

Si vous adhérez ou faites un don, la SNPN vous adressera un reçu fiscal en début d'année suivante. Toute adhésion signifie l'acceptation des Statuts de l'association consultables sur notre site web. Toute nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre don et de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 modifiée et du RGPD du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, de suppression et d'opposition au traitement de vos données, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante : SNPN, 44 rue d'Alésia - TSA 31453 - 75014 Paris.

# LE COURRIER DE LA NATURE

Une fois par trimestre,  
recevez dans votre numéro  
du *Courrier de la nature* :  
un dossier thématique, des articles  
d'actualités, des pages artistiques  
et des recensions d'ouvrages...



**N° 332**  
janvier-février  
2022

Inventaires scientifiques  
en Guyane

Le chabot du Lez,  
un poisson endémique

Plaidoyer  
pour le loup



**N° 333**  
mars-avril  
2022

La grande nacre  
de Méditerranée

Le ganga cata,  
oiseau de la steppe

Quelle éthique  
de la conservation ?



**N° 334**  
septembre-octobre  
2022

Le parc naturel  
du Gorongosa

Le petit monde  
des rats à trompe

Pour une démocratie  
de l'eau



**N° 335**  
novembre-décembre  
2022

L'île Amsterdam  
des Terres australes

Qu'est-ce qu'une  
antilope ?

Incendie de la plaine  
des Maures : bilan  
et perspectives



**N° 336**  
mars 2023

Les mammifères  
à piquants

Renforcer les liens entre  
l'humain et la nature

Rencontre avec la flore  
de l'étage altimontain  
Réunionnais

## Nos anciens numéros spéciaux annuels :



Spécial 2020  
**Les tourbières**



Spécial 2021  
**Les lynx**



Spécial 2022  
**Le bocage**

N° 189 - **Orchidées**  
N° 196 - **Abeilles**  
N° 203 - **Volcans**  
N° 213 - **150<sup>e</sup> anniversaire de la SNPN**  
N° 220 - **Oiseaux de mer**  
N° 227 - **Grands singes**  
N° 241-242 - **Zones humides**  
N° 250 - **Fourmis**  
N° 272 - **Protection des oiseaux**  
N° 282 - **Réserve de Camargue**  
N° 291 - **Pôles**  
N° 296 - **Libellules**  
N° 306 - **« Nuisibles »**  
N° spécial 2018 - **L'ours**  
N° spécial 2019 - **La nature ordinaire**

Pour commander nos précédents numéros

Sur notre site internet : [www.snpn.com](http://www.snpn.com) • Par téléphone : 01 43 20 15 39